



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 03 JANVIER 2022 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Didier GUÉVEL - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe responsable des projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Plan de sensibilisation des Élus

Les Élus visionnent le MOOC : C'est quoi une zone tampon écologique ?

Lien de la vidéo : [\[EP1\] C'est quoi une Zone Tampon écologique ? - Bing video](#)

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 20 décembre 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2022

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Foncier

Convention d'occupation pour l'exercice d'une activité apicole au droit de la parcelle AK n° 47 sur le territoire de la commune de SARCELLES

Les membres du Bureau souhaitent connaître les actions menées par ces apiculteurs afin de gérer les problèmes sanitaires et parasitaires de leurs abeilles.

Éric CHANAL répond que les services du SIAH apporteront ces précisions.

Des échanges s'instaurent entre les membres du Bureau sur les risques liés aux interactions sur un même territoire au sein d'une même espèce ou entre différentes espèces pollinisatrices et notamment les espèces sauvages. Jean-Charles BOCQUET partage l'expérience de la commune de SAINT-WITZ sur ce sujet.

Le Bureau donne son accord au Président pour la signature de la convention.

Procédures juridiques

Dossier PASSAVANT - Courrier de réponse à la demande indemnitaire de la société PASSAVANT

Célia DUBERTRAND précise que ce courrier fait suite à une demande indemnitaire de la société PASSAVANT en réparation du manque à gagner et des frais engagés par le groupement dans le cadre de l'attribution du marché CREM. Cette demande est potentiellement un préalable à la saisine du Tribunal Administratif.

Éric CHANAL rappelle que la société PASSAVANT dénonce la présence du CABINET MERLIN, au sein du jury du marché au motif qu'il est lié par des relations contractuelles sur d'autres marchés publics avec les entreprises concernées. Les arguments en réponse à la demande de la société PASSAVANT sont exposés en Bureau.

Attribution de marchés publics

Marché public de service relatif à l'animation pédagogique du bassin du Vignois (Marché n° 02-22-16)

Après exposé par Éric CHANAL et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à PLANÈTE SCIENCES pour un montant de 20 000 € et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Ces animations destinées à des groupes de 30 enfants ont pour objectif de les sensibiliser à la biodiversité.

Éric CHANAL précise que le site du Vignois est pressenti pour devenir un Espace Naturel Sensible et qu'à ce titre, ce type de missions pourrait faire l'objet, dans le futur, de subventions de la part du Département du VAL D'OISE.

Le service communication du SIAH peut être contacté pour tout complément d'information.

ASSAINISSEMENT

Point sur l'entretien des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la commune de PUISEUX-EN-FRANCE

Déborah TANGUY souligne qu'une part importante des réseaux d'assainissement sur la commune relève du domaine privé. Cinq ASL ont actuellement été recensées. Les services du SIAH ont déjà rencontré des représentants de certaines ASL afin d'étudier la rétrocession des réseaux qui sont pour la plupart en mauvais état, le syndicat n'ayant pas vocation à intervenir en domaine privé en dehors de situations d'urgence.

Copie du courrier adressé à M. RAYER concernant les inondations du bien situé au 3 Rue de Biarritz sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE

Éric CHANAL indique que suite à la réalisation de nombreuses investigations, le réseau public d'assainissement ne semble pas être à l'origine des inondations subies par ces usagers.

Tony FIDAN ajoute que les sinistrés seront prochainement reçus par Monsieur le Maire d'ARNOUVILLE en présence de ses services techniques et du SIAH.

Retour sur la réunion relative aux ASL de VILLIERS-LE-BEL du 21 décembre 2021

Éric CHANAL précise que cette réunion, en présence de Jean-Louis MARSAC, Maurice MAQUIN, Maurice BONNARD et des représentants des deux ASL, portait notamment sur la question de la propriété des réseaux d'assainissement situés sur le territoire des ASL en vue de leur rétrocession au SIAH, ainsi que sur la mise en place de la facturation de la redevance assainissement auprès de leurs habitants.

En ce qui concerne le premier point, il a été confirmé la rétrocession effective des voiries des ASL à la commune de VILLIERS-LE-BEL.

Conscientes de la nécessité d'appliquer la redevance assainissement sur leur territoire, les ASL ont convenu avec le SIAH et la commune, la préparation de la mise en place de la redevance courant 2022 pour une application en 2023. Ce calendrier permet aux ASL d'en informer leurs membres dans le cadre de leurs assemblées générales. Le SIAH de son côté va se rapprocher du fermier concerné, la CEG, afin de définir les modalités techniques et financières de mise en œuvre.

Maurice MAQUIN ajoute que le relevé des compteurs d'eau des résidents pour l'établissement de la facturation de la redevance assainissement participera à la maîtrise de la consommation d'eau par les habitants et donc à la préservation de leur ressource en eau potable.

Éric CHANAL s'est engagé, en cas de besoin, à organiser une réunion publique avec pour thème l'assainissement et ses enjeux.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour sur la réunion du 24 novembre 2021 avec la Maire de GOUSSAINVILLE concernant les travaux de lutte contre les inondations sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 495)

Déborah TANGUY indique que l'étude a conduit à favoriser un projet d'ouverture du Croult au sein du Vieux Pays, les terrains initialement pressentis pour constituer une zone d'expansion de crue faisant l'objet d'une préservation à 30 ans dans le cadre de la Charte agricole de la CARPF à laquelle le SIAH adhère.

Le SIAH a proposé la réalisation d'une seconde étude qui sera consacrée à la lutte contre les inondations avec le projet d'agrandissement du bassin sur les Près de la Motte.

Il a été convenu l'organisation d'un comité de pilotage en présence des Maires des deux communes.

Retour sur la réunion publique du 13 décembre 2021 concernant les travaux des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales intercommunaux rue Jean Jaurès sur la commune de DOMONT (Opération n° 468B)

Déborah TANGUY indique que cette réunion portait sur la présentation des travaux qui vont s'accompagner de la fermeture de la route pendant 4 mois et auront donc un impact sur les commerces de proximité. Leur démarrage a été programmé aux alentours du 22 janvier 2022.

Déborah TANGUY rappelle que le calendrier des travaux a fait l'objet d'une concertation avec les commerçants.

S'agissant des dédommagements pour perte de chiffre d'affaires, Éric CHANAL expose le principe qui s'exerce jusqu'alors, à savoir que le SIAH ne dédommage les commerçants qu'à l'issue d'une procédure juridique officielle. Maurice MAQUIN fait part de l'expérience de la ville de VILLIERS-LE-BEL en la matière.

Le Bureau maintient le principe d'indemnisation en cours au sein du SIAH.

RESSOURCES HUMAINES

Retour sur le contrôle URSSAF

Célia DUBERTRAND rappelle que le contrôle s'est déroulé entre le 23 novembre et le 10 décembre 2021 et a porté sur la vérification de l'application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires recouvrées par les organismes de recouvrement. Suite à la régularisation du calcul de l'assiette du forfait social, sur les années 2019 et 2020, un crédit de 3 363 € en faveur du SIAH devrait être confirmé par les services de l'URSSAF.

Éric CHANAL ajoute que les services du syndicat sont dans l'attente des observations de la Chambre Régionale des Comptes suite à l'enquête portant sur la gouvernance de la politique de l'eau à l'échelle des SAGE.

Point COVID-19

Éric CHANAL informe les membres du Bureau de la mise en place de trois jours de télétravail pour les agents dont les fonctions le permettent. La possibilité de l'institution de 4 jours télétravaillés à partir du 10 janvier est à l'étude dans les services au cas par cas.

Il est à noter que le titulaire du marché de restauration dans le bâtiment administratif du SIAH a installé des cloisons de séparation en plexiglas afin que le service à table puisse être assuré.

STATION DE DÉPOLLUTION

Copie du courrier adressé à l'entreprise LANETCIE

Fin de la réunion de bureau à 10h40

Prochaine réunion de bureau lundi 17 janvier 2022 à 9h00